

L'affaire de l'auberge sera débattue au Conseil communal

Bassins Le litige qui oppose l'ancien tenancier et la Municipalité fera l'objet d'un préavis mardi prochain. L'exécutif demandera un crédit de 400'000 francs pour régler l'affaire, mais invitera les élus à le refuser.



Par Raphaël Ebinger 18.06.2014

Le restaurant de La Couronne ne peut plus être exploité avant que l'affaire entre la Commune et l'ancien tenancier ne soit réglée.

Depuis le départ abrupt du dernier tenancier du restaurant de la Couronne, le village de Bassins est privé d'établissement public. Le patron avait résilié son bail pour le 31 mars dernier alors qu'il courait jusqu'en 2016. Le litige portait sur le projet de rénovation du bâtiment qui trône au centre du village et sur l'occupation du restaurant pendant cette période du chantier. La Municipalité n'était pas entrée en matière, expliquant qu'aucun projet ne serait mis en œuvre avant 2016 au moins.

Depuis la rupture, l'affaire est dans les mains des avocats. Le restaurateur avait demandé dans un premier temps une somme de quelque 400'000 francs comprenant la restitution des loyers, ainsi que des dommages et intérêts. C'est cette somme que La Municipalité demande par le biais d'un préavis d'urgence. Mais dans les conclusions, l'exécutif propose à son Conseil de voter non. Il juge les prétentions de son ancien locataire totalement disproportionnées.

La manœuvre de la Municipalité est d'ajouter une pièce à son dossier, tout en se donnant les moyens d'expliquer l'affaire à la population dans un préavis qui est public. Le crédit a ainsi toutes les chances d'être refusé et l'affaire se poursuivra probablement devant une instance judiciaire, tant les deux parties semblent aujourd'hui inconciliables. (24 heures)

(Créé: 18.06.2014, 17h07)